

Règlement Intérieur

5^{ème} Lent FIDE de VANVES

organisé par le Club d'échecs de Vanves

Article 1 : Organisation

Le Club d'échecs de Vanves, représenté par Philippe DELOIRE, organise son 5^{ème} tournoi lent FIDE, les 18 et 19 octobre 2025, à École primaire Larmeroux 6, rue Larmeroux 92170 Vanves.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur licencié à la FFE pour la saison en cours (licence A) et aux joueurs possédant un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA) et dont le classement Elo est inférieur à 1800.

Article 2 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023.

Article 3 : Homologations et Appariements

5^{ème} Lent FIDE est homologué FIDE sous le numéro 68980 et sera pris en compte pour le classement FIDE Standard de novembre 2025.

Il se joue en 5 rondes.

Les appariements informatisés (programme Papi v3.3.8) se font au système suisse.

Article 4 : Cadence

La cadence est de 50 minutes + 10 secondes par coup pour toute la partie

Article 5 : Inscription

L'inscription est de :

15 € pour les jeunes

25 € pour les adultes

20€ et 30€ après le 11/10/2025

Article 6 : Accueil, pointage, horaires des rondes

Accueil à partir de 9h15, pointage obligatoire entre 9h15 et 9h45.

A titre indicatif les horaires sont les suivants :

Samedi 18/10/2025	Ronde 1 : 10h00	Ronde 2 : 13h00	Ronde 3 : 15h00
Dimanche 19/10/2025	Ronde 4 : 10h30	Ronde 5 : 13h30	
Remise des prix	16h00		

Article 7 : Classement et Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie.

Les prix sont attribués « à la place ». En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre : le buchholz tronqué, le buchholz, puis la performance.

Note : Pour le calcul des départages, en accord avec l'article C07-16.6, le score ajusté est calculé par le logiciel PAPI 3.3.8, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Récompenses : 1^{er} prix : 80.00 € ; 2^{ème} prix : 60.00 € et 3^{ème} prix : 40 .00 €

Article 8 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Huong BELEY- Arbitre Fédéral Open 2.

Article 9 : Procédure d'appel

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger par écrit son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à la Commission d'Appel Sportif.

Article 10 : Comportement des joueurs

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques (téléphone portable, montre connectée...) doivent être maintenus en position éteinte, dans un sac fermé, sauf autorisation préalable explicite de l'arbitre. Tout joueur dont l'arbitre constate que l'appareil électronique sonne, vibre ou est allumé sera sanctionné de la perte de la partie. Il en est de même d'un joueur se déplaçant avec cet appareil électronique pendant sa partie en cours. Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi. Il est interdit d'analyser et de blitzer dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il est aussi formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Article 11 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, rentre le résultat à l'aide de Sharly-Chess. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 12 : Forfait

Un joueur est considéré forfait pour la ronde s'il ne s'est pas présenté dans la salle de jeu dans un délai de 30 minutes après le lancement de la ronde.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

L'inscription au « 5^{ème} Lent FIDE de Vanves » implique l'acceptation :

- Du présent Règlement Intérieur
- De la charte du joueur d'Echecs (affichée à l'écran)

L'organisateur
Philippe DELOIRE

L'arbitre
Huong BELEY